

Professionnels : bien préparer votre demande au DAC 12

Informations essentielles à réunir pour motiver votre demande

- Préciser que la personne est informée du recours au DAC et qu'elle ne s'y oppose pas.
- Données administratives de la personne : nom, prénom, date de naissance, adresse postale, numéro de téléphone, carte d'identité.
- La pathologie, si existante et diagnostiquée.
- Pour une demande concernant l'équipe territoriale de soins palliatifs s'assurer que le médecin est informé du recours au DAC.

Information du patient et non opposition

L'information et le consentement du patient dans le cadre du recours au DAC (article D.6327-1).

Avant de contacter le DAC, il est obligatoire d'informer le patient sur le recours au dispositif. Le patient doit comprendre que le DAC a pour mission de coordonner les soins en collaboration avec les professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux.

Le patient a le droit de s'opposer à ce recours. Si il exprime son refus, le DAC ne peut pas être sollicité pour sa prise en charge. Ce droit d'opposition doit être respecté sans qu'aucune justification ne soit exigée de la part du patient. De plus, même si le patient consent à la coordination par le DAC, il pourra s'y opposer à tout moment durant la prise en charge.

Partage d'informations entre professionnels

- **Professionnels DAC** : ils peuvent échanger ou partager des informations concernant une même personne prise en charge. En effet, ils intègrent la liste des professionnels pouvant constituer une équipe de soins, ce qui permet de bénéficier de conditions d'échange et de partage d'informations facilitées.
- **Équipe de soins** : le DAC appartient à l'équipe de soins du patient une fois qu'il est sollicité. L'équipe de soins est un ensemble de professionnels qui participent directement au profit d'un même patient, et qui exercent au sein d'une structure de coordination sanitaire ou médico-sociale.
- **Partage limité et nécessaire** : Il est important de respecter la vie privée du patient et de ne partager que les informations nécessaires à la coordination des soins.

Comment nous solliciter ?

Par téléphone : 05 36 36 12 12

Par mail : contact@dac12.fr

Via le site internet en téléchargeant la fiche de demande : www.dac12.fr

846 boulevard des Tamaris
12850 Onet-le-Château